



CANAL+

RAPPORT SEMESTRIEL 2013

RAPPORT SEMESTRIEL 2013

- 1 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE
DURANT LE PREMIER SEMESTRE** ➔ **2**
- 2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
SEMESTRIELS CONDENSES** ➔ **5**
- 3 NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES CONDENSES** ➔ **9**
- 4 ATTESTATION DU RESPONSABLE
DES COMPTES SEMESTRIELS
DE SECP** ➔ **25**
- 5 RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR L'INFORMATION
FINANCIERE SEMESTRIELLE** ➔ **26**

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT LE PREMIER SEMESTRE

Le présent rapport présente l'activité de SECP durant le premier semestre 2013.

Au 30 juin 2013, le périmètre de consolidation de SECP comprend deux filiales :

- NPA PRODUCTION SNC, détenue à 99,97%. Société de production audiovisuelle, elle assure notamment la production déléguée des émissions telles que GROLAND, LES GUIGNOLS DE L'INFO, LA MATINALE, LE ZAPPING... ;
- SPORT + SA, détenue à 99,84%. Cette société édite la chaîne éponyme, ainsi que la chaîne GOLF +.

A l'instar des autres éditeurs de chaînes hertziennes francaises, SECP détient également des participations minoritaires dans les sociétés MEDIAMETRIE, MEDIAMETRIE EXPANSION et est membre du Groupement d'Intérêt Public FRANCE TELEVISION NUMERIQUE, en cours de liquidation.

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2013

1.1 Faits significatifs

1.1.1 Acquisition des droits exclusifs de la PREMIER LEAGUE anglaise

Le Groupe CANAL+ a acquis en exclusivité l'intégralité des droits de la PREMIER LEAGUE, le championnat de football anglais, pour trois saisons supplémentaires à compter d'août 2013.

Les abonnés aux CHAINES CANAL+ pourront ainsi suivre les matchs des plus grandes équipes anglaises dans le cadre du championnat de football le plus diffusé au monde.

1.1.2 Acquisition des droits exclusifs de la FORMULE 1®

SECP a également acquis, en exclusivité et en intégralité, les droits du Championnat du Monde de FORMULE 1®. Ainsi, depuis le démarrage de la nouvelle saison 2013, le dimanche 17 mars à Melbourne, les abonnés des CHAINES CANAL+ peuvent suivre tous les Grands Prix de FORMULE 1®, ainsi que des magazines et la retransmission exclusive des essais libres et des qualifications.

1.1.3 Accord avec HBO sur les droits des séries

Pour les cinq saisons à venir, SECP et HBO ont conclu un accord de licence portant sur l'intégralité des nouvelles séries de HBO, pour des droits linéaires de seconde exclusivité payante et de télévision de rattrapage. Les abonnés aux chaînes du Groupe CANAL+ pourront ainsi suivre les séries de HBO, référence mondiale dans la production originale de séries de très grande qualité.

1.1.4 Création d'une nouvelle chaîne CANAL+ SERIES

A partir du 21 septembre 2013, l'offre CANAL+ sera enrichie d'une sixième chaîne : CANAL+ SERIES, éditée par SECP.

Ainsi, aux côtés de CANAL+ CINEMA, CANAL+ SPORT, CANAL+ DECALE et CANAL+ family, CANAL+ SERIES proposera le meilleur de la production française et internationale de séries, et notamment : des séries en première exclusivité qui créent l'événement, les nouvelles saisons des plus grandes séries, des séries américaines en version originale sous-titrée diffusées dans la foulée de leur diffusion aux Etats-Unis, des marathons pour (re) découvrir des saisons en intégralité et sans interruption... et bien sûr les fictions issues de la CREATION ORIGINALE de CANAL+.

1.2 Audiences

1.2.1 Audiences des chaînes ⁽¹⁾

Les CHAINES CANAL+ ont réalisé entre janvier et juin 2013 une Part d'Audience (PdA) de 4,2% auprès des individus de quatre ans et plus en France Entière. Le premier semestre 2013 se situe à un niveau historique auprès des abonnés avec 14,1% de PdA soit + 0,4% sur un an, dont 8,8% pour CANAL+, en augmentation de 0,3% sur un an.

Toutes les déclinaisons de la chaîne CANAL+, à l'exception de CANAL+ SPORT, réalisent des niveaux record en PdA sur la saison (de septembre 2012 à juin 2013) :

- CANAL+ family enregistre une saison record avec 1,3% de PdA (soit + 0,1% sur un an), et une journée historique le 1er janvier à 6,7% de PdA pour l'intégrale des six premiers opus d'HARRY POTTER ;

(1) Source : Médiamétrie.

- quant aux chaînes CANAL+ CINEMA et CANAL+ DECALE (1,1%), elles réalisent une saison à leur meilleur niveau.

Dans un contexte concurrentiel particulièrement dense, CANAL+ SPORT, qui présente une PdA à 2,0% (soit en recul de 0,1% par rapport à la saison précédente), a réussi à renforcer avec succès sa couverture de la PREMIER LEAGUE (saison record avec plus de 200 000 abonnés en moyenne et 6,3% de PdA, soit une augmentation de 0,2%), ainsi que du TOP 14 (PdA à 8,4%, soit une augmentation de 0,6%).

Auprès des abonnés, la chaîne CANAL+ réalise une saison au plus haut depuis quatre ans avec 9,0% de PdA entre septembre 2012 et juin 2013 (soit une progression de 0,2% sur un an). La dynamique de l'audience reste portée par les piliers éditoriaux de la Chaîne (séries, cinéma et sport).

Le Cinéma en prime time sur CANAL+ atteint un niveau d'audience record depuis la saison 2006-2007, avec un cinéma français qui a une nouvelle fois démontré son rayonnement comme en témoignent les très bonnes performances d'audience des COUPS DE COEUR tels que LE PRENOM (record historique pour un COUP DE COEUR avec 1,5 million d'abonnés soit 24,6% de PdA), POLISSE (1,1 million soit 19,3% de PdA) ou encore DE ROUILLE ET D'OS (1 million soit 17,9% de PdA), et le succès d'INTOUCHABLES (1,9 million soit 30,1% de PdA). De plus, l'excellente performance des cérémonies d'ouverture (1,6 million, 3ème meilleure audience depuis 15 ans) et de clôture (2,2 millions, meilleure audience depuis 2006) du FESTIVAL DE CANNES, diffusées en Clair et en exclusivité sur la Chaîne, démontre une nouvelle fois la relation vertueuse entre le Cinéma et CANAL+.

La chaîne CANAL+ a par ailleurs offert une saison sportive exceptionnelle à ses abonnés, lesquels ont plébiscité l'offre. Les grands rendez-vous sportifs référents sont en effet à leurs meilleurs niveaux historiques d'audience :

- la LIGUE 1, le dimanche soir, est au plus haut depuis quatre ans (24,6%) ;
- la LIGUE DES CHAMPIONS (2 millions d'abonnés soit 30,7%) réalise une saison exceptionnelle en audience, de même que le TOP 14.

Certains événements sportifs d'une rare intensité ont également fédéré les abonnés à des niveaux jusqu'alors inégalés :

- le classico PSG/OM a réalisé un record historique pour la LIGUE 1, avec 2,9 millions d'abonnés ;

■ les quarts de finale de la LIGUE DES CHAMPIONS PSG/Barcelone, le 2 avril, et Barcelone/PSG, le 10 avril, ont constitué des matchs événements qui ont permis à la chaîne CANAL+ de rivaliser avec les performances des chaînes de télévision gratuites, placant CANAL+ en deuxième chaîne nationale derrière TF1, avec 3,8 millions de téléspectateurs pour PSG/Barcelone, une audience historique pour un programme crypté sur CANAL+ ;

- la demi-finale du TOP 14 Toulon-Toulouse a enregistré une audience historique pour le TOP 14 sur CANAL+, avec 1,5 million d'abonnés ;
- enfin, le lancement de la FORMULE 1® sur la chaîne CANAL+ s'avère très prometteur. Les deux premiers Grand Prix en matinée ont propulsé CANAL+ à la première place des chaînes nationales sur leur tranche de diffusion. Les Grands Prix suivants de Monaco et Bahreïn, diffusés à 14H00, ont quant à eux réuni en moyenne plus de 1 million d'abonnés.

Le savoir-faire de CANAL+ sur le Sport est également plébiscité en Clair, comme en témoigne la saison record du CANAL FOOTBALL CLUB qui réalise 6,5% de PdA, sur les individus de quatre ans et plus, en France Entière.

Le positionnement éditorial de CANAL+ sur les séries a continué à largement rassembler les abonnés début 2013, dans la continuité des performances des Séries réalisées à la fin de l'année 2012, avec HOMELAND (meilleure première saison pour une série US sur CANAL+, devant la première saison de DESPERATE HOUSEWIVES) et LES REVENANTS (record pour une série de CREATION ORIGINALE). La saison 7 de DEXTER, proposée au printemps, a réalisé la meilleure audience de la série avec une PdA de 16,7%, et près d'un million d'abonnés en moyenne. Les nouvelles séries ont séduit également les abonnés avec VIKING diffusée en juin qui a rassemblé plus d'1 million d'abonnés pour 17,8% de PdA, établissant un nouveau record pour les séries de prestige programmées le lundi en prime time.

1.2.2 Audiences du site Internet ⁽²⁾

La fréquentation du site CANALPLUS.FR est en progression depuis 2011. Le site affiche 5,2 millions de visiteurs uniques et 22 millions de vidéos vues en moyenne par mois au premier semestre 2013.

Le bon niveau de fréquentation est porté par une stratégie éditoriale basée sur l'attractivité des programmes du Clair et ses succès du premier trimestre 2013, comme le magazine d'actualité, LE SUPPLEMENT, ainsi que des émissions telles que LE PETIT JOURNAL et SALUT LES TERRIENS qui enregistrent de très belles progressions.

(2) Source : Médiamétrie Netrating 2013.

2 MODALITES DE CALCUL DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION ET DU RESULTAT GARANTI

Le 8 décembre 2000, SECP, tout en demeurant propriétaire de sa base d'abonnés, en a apporté la jouissance à CANAL+ DISTRIBUTION. Puis, par l'effet d'une convention intervenue entre SECP et CANAL+ DISTRIBUTION, le droit d'exploitation commerciale exclusive de la base d'abonnés a été conféré à SECP ainsi que les droits qui y sont associés, pour les besoins de l'exploitation de la chaîne CANAL+, lui permettant d'encaisser directement le produit des abonnements et de faire face ainsi à l'ensemble de ses charges d'exploitation, et notamment à ses obligations réglementaires et conventionnelles à l'égard du cinéma et de l'audiovisuel français.

Par l'effet de cette même convention, SECP a confié à CANAL+ DISTRIBUTION, également à titre exclusif, les prestations de distribution et de commercialisation des CHAINES CANAL+.

A ce titre, SECP s'est vu garantir par CANAL+ DISTRIBUTION un résultat avant résultat financier, impôts et autres produits et charges des activités ordinaires, déterminé sur une base consolidée égale à 3,3% du chiffre d'affaires Abonnements hors taxes de SECP. Il est précisé que ce montant devra être compris entre 63,2 M€ et 71,3 M€ pour l'exercice 2013, ces deux bornes augmentant de 2,5% chaque année. Conformément à cela, au premier semestre 2013, le résultat est compris entre 31,6 M€ et 35,6 M€.

Le contrat est conclu pour une durée de cinquante ans, soit jusqu'en 2050, renouvelable ensuite par périodes successives de cinq ans.

Le passage du résultat garanti au résultat net consolidé s'analyse comme suit :

Chiffres consolidés (en M€)	30/06/2013	30/06/2012
Abonnements	845	843
Publicité et autres	104	106
Chiffre d'affaires	949	950
Coûts d'exploitation	(811)	(691)
Commission de distribution	(106)	(227)
RESULTAT GARANTI	32	31
Produits financiers	1	3
Charges financières	(0)	(1)
Impôt sur les résultats	(12)	(11)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	20	21

Le calcul de la commission dans les comptes consolidés s'établit comme suit :

Commissions de distribution (en M€)	30/06/2013	30/06/2012
CA abonnements	845	843
3,3% CA abonnements	28	28
Borne basse	32	31
Borne haute	36	35
A/ RN avant IS & Financier	138	258
B/ Résultat à atteindre	32	31
B-A = COMMISSION	(106)	(227)

3 RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2013

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de SECP pour le premier semestre 2013 s'établit à 949 M€, stable par rapport au premier semestre 2012, malgré la baisse du marché publicitaire.

A fin juin 2013, le portefeuille total des abonnements individuels et collectifs à CANAL+ (France métropolitaine, DOM-TOM et Afrique) s'élève à 5,5 millions d'abonnements, stable sur un an.

3.2 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles s'élèvent à 811 M€ contre 691 M€ au 1er semestre 2013. L'augmentation est essentiellement portée par les coûts de programmes en raison notamment de l'impact en demi-année de la hausse des coûts de diffusion du championnat de LIGUE 1, à partir de la saison 2012-2013.

Compte tenu du mécanisme de résultat garanti prévu dans la convention de distribution, dont le principe et le calcul sont détaillés ci-dessus au paragraphe 2 et en note 4.2.1 des annexes aux comptes consolidés, le résultat hors financier et impôts ressort à 32 M€ au 30 juin 2013, soit en augmentation de 2,5% par rapport au premier semestre 2012.

La structure des comptes consolidés de SECP demeure proche de celle de ses comptes sociaux. L'essentiel de la différence résulte de l'intégration de ses deux filiales, de la constatation de l'impôt différé dans les comptes consolidés et des retraitements IFRS sur les instruments financiers.

Le résultat net consolidé part du groupe ressort à 20 M€ au premier semestre 2013.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2013	Semestre clos le 30/06/2012 ^(a)
Chiffre d'affaires	4.1	949	950
Coûts opérationnels	4.2	(917)	(919)
Résultat opérationnel		32	31
Produits financiers	5	1	3
Charges financières	5	0	(1)
Résultat des activités avant impôt		32	32
Impôt sur les résultats	6	(12)	(11)
RESULTAT NET		20	21
Dont			
Résultat net, part de la société mère		20	21
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net, part de la société mère par action (en €)	7	0,15	0,17
Résultat net, part de la société mère dilué par action (en €)	7	0,15	0,17

TABLEAU DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)		Semestre clos le 30/06/2013	Semestre clos le 30/06/2012 ^(a)
Résultat net		20	21
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets		0	(1)
Eléments non recyclables en compte de résultat		0	(1)
Instruments de couverture de flux de trésorerie		0	0
Effets d'impôts		0	0
Gains/(pertes) latents, nets d'impôt		0	0
Autres impacts sur les réserves, nets d'impôt		0	0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		0	(1)
RESULTAT GLOBAL		20	20
Dont			
Résultat global, part de la société mère		20	20
Résultat global, intérêts minoritaires		0	0

(a) SECP a adopté à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - Avantages du personnel - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés du 1er semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2013	Exercice clos le 31/12/2012 ^(a)
Ecarts d'acquisition		0	0
Actifs de contenus non courants	9	3	5
Autres immobilisations incorporelles	10	5	6
Immobilisations corporelles	11	29	34
Actifs financiers non courants		1	1
Impôts différés		16	17
Actifs non courants		55	63
Impôts courants	12.1	0	4
Actifs de contenus courants	9	297	514
Créances d'exploitation et autres	12.1	174	200
Actifs financiers courants		1	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	178	156
Actifs courants		649	874
TOTAL ACTIF		704	937

Capitaux propres et passif

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2013	Exercice clos le 31/12/2012 ^(a)
Capital		95	95
Primes d'émission		1	1
Réserves et autres		185	199
Capitaux propres, part du groupe		281	295
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
CAPITAUX PROPRES	8	281	295
Provisions non courantes	14	20	25
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		0	0
Impôts différés		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Passifs non courants		20	25
Provisions courantes	14	8	10
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		13	5
Dettes d'exploitation et autres	12.2	381	603
Impôts courants	12.2	1	0
Passifs courants		402	617
TOTAL PASSIF		423	642
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		704	937

(a) SECP a adopté à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, la norme IAS 19 amendée – Avantages du personnel – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1er semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2013	Semestre clos le 30/06/2012
Résultat net		20	21
Retraitements des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
■ provisions, amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		29	20
■ produits/charges d'impôt		12	11
■ plus et moins-values de cession		0	0
■ produits/charges financiers		0	(1)
■ résultats liés aux sociétés mises en équivalence		0	0
■ autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0	0
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts		61	51
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	13.1	22	(24)
Intérêts financiers nets reçus et autres produits/charges financiers	5	0	3
Impôts nets versés	13.2	(7)	5
FLUX NETS DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)		76	34
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13.3	(2)	(9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13.3	0	0
Acquisitions d'actifs non courants de contenus	13.4	(25)	(24)
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations du périmètre de consolidation		0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)		(27)	(33)
Variation des dettes financières		0	0
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	13.5	(34)	(34)
Augmentation/diminution du capital		0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)		(34)	(34)
Incidence de la variation des taux de change (D)		0	0
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		14	(33)
Trésorerie à l'ouverture (E)	13	151	171
TRESORERIE A LA CLOTURE (A + B + C + D + E)	13	165	138

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Semestre clos le 30/06/2013 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)						Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Variations de juste valeur				
Situation au 31 décembre 2012^(a)	126 691	95	1	200	(0)	295	(0)	295	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	0	0	0	0	0	
Résultat net		-	-	20	0	20	0	20	
Résultat global	0	0	20	0	20	0	0	20	
Dividendes distribués		-	-	(34)	-	(34)	0	(34)	
Variations de la période	0	0	(15)	0	(14)	0	0	(14)	
SITUATION AU 30 JUIN 2013	126 691	95	1	185	0	281	(0)	281	

Semestre clos le 30/06/2012 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)						Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres ^(a)	Variations de juste valeur				
Situation au 1er janvier 2012^(a)	126 691	95	1	194	0	290	(0)	290	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1)	(0)	(1)	0	(1)	
Résultat net				21	0	21	0	21	
Résultat global	0	0	20	(0)	20	0	0	20	
Dividendes distribués				(34)	(34)	0	0	(34)	
Variations de la période	0	0	0	(14)	(0)	(14)	0	(14)	
SITUATION AU 30 JUIN 2012^(a)	126 691	95	1	180	0	276	(0)	276	

Exercice clos le 31/12/2012 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)						Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres ^(a)	Variations de juste valeur				
Situation au 1er janvier 2012^(a)	126 691	95	1	194	0	290	(0)	290	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(2)	(0)	(2)	0	(2)	
Résultat net				42	0	42	0	42	
Résultat global	0	0	40	(0)	40	0	0	40	
Dividendes distribués				(34)	(34)	0	0	(34)	
Variations de la période	0	0	0	6	(0)	5	0	5	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2012^(a)	126 691	95	1	200	(0)	295	(0)	295	

(a) SECP a adopté à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - Avantages du personnel - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1er semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES

Les états financiers consolidés semestriels condensés au 30 juin 2013 de la Société d'Édition de Canal Plus, ci-après SECP, et de ses filiales (le "groupe") ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 août 2013.

Les états financiers consolidés condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information

financière semestrielle 2013 est présenté à la suite des états financiers consolidés semestriels condensés.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2013 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils figurent dans le rapport annuel 2012.

Note 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Etats financiers intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2013 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ils sont présentés sur la base de la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 infra, SECP a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (se reporter notamment à la note 1 "Principes comptables et méthodes d'évaluation" en page 58 du rapport annuel 2012) et en particulier les dispositions suivantes ont été retenues :

- le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt ;
- les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages du personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Principes de présentation

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés de SECP sont présentés en millions d'euros, toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche et des différences liées aux arrondis peuvent apparaître.

Certains reclassements ont été effectués dans les comptes consolidés semestriels 2012 afin de les aligner sur la présentation des comptes consolidés semestriels 2013.

1.3 Inclusion dans le périmètre de consolidation de VIVENDI

SECP est détenue à hauteur de 48,48 % par CANAL+ FRANCE, elle-même détenue à 80 % (via GROUPE CANAL+) par VIVENDI au 30 juin 2013, société cotée qui publie ses états financiers conformément aux normes IFRS et aux interprétations IFRIC adoptées dans l'Union européenne et obligatoires à compter du 1er janvier 2013.

SECP et ses filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation du groupe VIVENDI au 30 juin 2013.

1.4 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 1.5 "Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur" de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (page 63 du rapport annuel 2012) s'appliquent à compter du 1er janvier 2013.

A l'exception des impacts liés au traitement comptable des régimes d'avantages au personnel, l'application de ces normes n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de SECP.

1.4.1 Présentation des états financiers

Les amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 6 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés "charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres" dans le tableau du résultat global condensé) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.

1.4.2 Régime d'avantages du personnel

Les amendements à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, et les principaux impacts pour SECP sont les suivants :

- la suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2012 ;
- en outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1er janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en charges administratives et commerciales, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en autres éléments non recyclables du résultat global ;
- le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime intervenues à compter du 1er janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat, en charges administratives et commerciales, la part des engagements non encore acquis n'étant plus amortie sur la durée d'acquisition des droits. Ainsi, les coûts des services passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2012, et les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des coûts des services passés en charges administratives et commerciales ;
- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

L'application rétrospective des amendements à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés dans la note 18.

1.4.3 Méthodes de consolidation

Les nouvelles normes relatives aux méthodes de consolidation : IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 – Partenariats, IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 – Etats financiers individuels, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été publiées par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012 et publiées au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014. Toutefois, SECP a choisi de les appliquer par anticipation dans ses états financiers intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2013, rétrospectivement au 1er janvier 2012. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de SECP.

1.4.4 Autres

La norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, relative à la définition de la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'informations à fournir, a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011, adoptée dans l'UE le 11 décembre 2012, et publiée au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elle est d'application prospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Son application n'a pas eu d'incidence matérielle, ni sur les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe, ni sur les informations communiquées en notes annexes.

Les amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'améliorations annuelles cycle 2009-2011 ont été publiés par l'IASB en mai 2012, adoptés dans l'UE le 27 mars 2013, et publiés au Journal officiel de l'UE le 28 mars 2013. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, rétrospectivement au 1er janvier 2012. Leur application n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de SECP.

1.5 Saisonnalité

Les activités du groupe sont traditionnellement affectées par un facteur de saisonnalité, avec notamment des ventes plus importantes au moment de la rentrée après les vacances estivales et des fêtes de fin d'année.

Note 2 MOUVEMENTS DE PERIMETRE

Aucun mouvement de périmètre n'est intervenu au cours du premier semestre clos le 30 juin 2013.

Note 3 FAITS SIGNIFICATIFS

3.1 Acquisition des droits exclusifs de diffusion de la PREMIER LEAGUE anglaise

Le Groupe CANAL+ a acquis en exclusivité l'intégralité des droits de la PREMIER LEAGUE, le championnat de football anglais, pour trois saisons supplémentaires à compter d'août 2013.

3.2 Acquisition de l'exclusivité des droits de la FORMULE 1®

SECP a acquis, en exclusivité et en intégralité, les droits du Championnat du Monde de FORMULE 1® dont la saison 2013 a démarré le 17 mars à Melbourne.

3.3 Conclusion d'un accord de licence avec HBO

Pour les cinq saisons à venir, SECP et HBO ont conclu un accord de licence portant sur l'intégralité des nouvelles séries de HBO, pour des droits linéaires de seconde exclusivité payante et de télévision de ratrappage. Les abonnés aux chaînes du Groupe CANAL+ pourront ainsi suivre les séries de HBO, référence mondiale dans la production originale de séries de très grande qualité.

3.4 Crédit de CANAL+ SERIES

A partir du 21 septembre, l'offre CANAL+ sera enrichie d'une sixième chaîne : CANAL+ SERIES, éditée par SECP. Aux côtés de CANAL+ CINEMA, CANAL+ SPORT, CANAL+ DECALE et CANAL+ family, CANAL+ SERIES proposera le meilleur de la production française et internationale de séries.

Note 4 RESULTAT OPERATIONNEL

4.1 Chiffre d'affaires

(en M€)	30/06/2013	30/06/2012
Abonnements	845	843
Publicité et autres	104	106
CHIFFRE D'AFFAIRES	949	950

Le chiffre d'affaires consolidé sur le premier semestre 2013 est réalisé principalement en France.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 949 M€, stable par rapport au premier semestre 2012, malgré la baisse du marché publicitaire.

Le chiffre d'affaires Abonnements s'élève à 845 M€ en légère augmentation par rapport à la même période en 2012.

4.2 Coûts opérationnels

Dans une logique analytique, les charges ci-dessous résultent des comptes de SECP et de SPORT+ (détenue à 99,84 % par SECP). Seul l'effet net a été retenu concernant NULLE PART AILLEURS PRODUCTION qui est détenue à 99,97 % et réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires avec SECP.

(en M€)	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Coûts des programmes	(606)	(500)	(107)
Taxes et droits d'auteurs	(76)	(65)	(11)
Coûts de diffusion	(18)	(17)	(1)
Coûts publicitaires	(16)	(18)	2
Autres coûts	(9,5)	(92)	(3)
Coûts opérationnels	(811)	(691)	(120)
Commission de distribution	(10,6)	(22,7)	121
COÛTS OPERATIONNELS CONSOLIDÉS	(917)	(919)	2

Résultat financier

Les charges opérationnelles s'élèvent à 811 M€ pour le premier semestre 2013 contre 691 M€ pour la même période l'année dernière.

L'augmentation des coûts de programmes est essentiellement due à la progression des droits sportifs. Elle prend en compte notamment l'impact en demi-année de la hausse des droits de diffusion de la LIGUE 1 à compter de la saison 2012-2013.

Les taxes et droits d'auteurs font apparaître un dépassement du fait du remboursement au cours du 1er semestre 2012 de la taxe audiovisuelle part Editeur au titre des exercices 2008 et 2009.

4.2.1 Commission de distribution (106 M€ au 30 juin 2013 contre 227 M€ au 30 juin 2012)

La diminution s'explique par la hausse des coûts opérationnels (- 120 M€) et l'accroissement des bornes (- 1 M€).

Au titre de la convention de distribution, SECP s'est vu garantir par CANAL+ DISTRIBUTION un résultat avant résultat financier, impôts et autres produits et charges des activités ordinaires, déterminé sur une base consolidée, égal à 3,3% du chiffre d'affaires Abonnements hors taxes de SECP. Il est précisé que ce montant devait être compris, au 30 juin 2013, entre 31,6 M€ et 35,6 M€, ces deux bornes augmentant de 2,5% par an.

Détail du calcul de la commission de distribution :

(en M€)	30/06/2013	30/06/2012
CA Abonnements	845	843
3,3% CA Abonnements	28	28
Borne basse	32	31
Borne haute	36	35
A/ Résultat net avant IS & Financier	138	258
B/ Résultat à atteindre	32	31
B-A = COMMISSION DE DISTRIBUTION	(106)	(227)

4.2.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en M€)	30/06/2013	30/06/2012
Coproductions	(29)	(23)
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	(8)
TOTAL	(36)	(31)

Note 5 RESULTAT FINANCIER

(en M€)	30/06/2013	30/06/2012
Intérêts sur comptes courants	0	1
Produits nets d'intérêt	0	1
Désactualisation des éléments bilanciels non courants	(0)	(0)
Change et couvertures :		
Effet de l'inefficacité des opérations de couverture	0	(1)
Autres	0	2
Sous-total	0	0
Autres charges et produits financiers	0	0
TOTAL PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	0	1
Dont :		
Produits financiers	1	3
Charges financières	(0)	(1)

La baisse des intérêts sur comptes courants provient de l'évolution des taux de rémunération moyens du compte courant avec l'actionnaire principal (et in fine, VIVENDI), indexés sur l'EURIBOR 1 mois :

- 30 juin 2013 : 0,2% ;
- 30 juin 2012 : 0,7%.

Note 6 IMPOT

Au 30 juin 2013, le périmètre du groupe fiscal mis en place au 1er janvier 2005 est le suivant :

- tête d'intégration fiscale : SECP S.A. ;
- sociétés intégrées : NULLE PART AILLEURS PRODUCTION S.N.C et SPORT+ SA.

Le taux effectif d'impôt s'élève à 38,6 % au 30 juin 2013, en hausse par rapport au premier semestre 2012 (34,4 %), du fait notamment

de la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes versés, instaurée par la loi de finance rectificative pour 2012 et applicable pour la première fois en 2013. La charge de ce nouvel impôt est comptabilisée en totalité sur le premier semestre, période durant laquelle la décision de distribuer est prise.

La société SECP fait l'objet depuis avril 2013 d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2010 à 2011.

Note 7 RESULTAT PAR ACTION

	30/06/2013	30/06/2012
Résultat (en M€)		
Résultat net, part de la société mère	20	21
Nombre d'actions (en millions)	127	127
Résultat par action (en €)		
Résultat net, part de la société mère par action	0,15	0,17

Il n'existe aucun instrument dilutif. Le résultat par action dilué est donc égal au résultat par action de base.

Note 8 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2013, le capital social de la société mère est composé de 126 690 768 actions de 0,75 € de valeur nominale chacune.

En 2013, SECP a versé en numéraire un dividende de 0,27 € par action, soit 34 M€ dont près de 17 M€ à l'actionnaire principal CANAL+ FRANCE. Le solde du résultat distribuable a été affecté en report à nouveau.

Note 9 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS

9.1 Actifs de contenus courants et non courants

(en M€)	Valeur brute	31/12/2012	
		Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	802	(557)	246
Droits de diffusion d'événements sportifs	274	0	274
TOTAL	1 076	(557)	520
Dont :			
courant	526	(11)	514
non courant	551	(545)	5

(en M€)	Valeur brute	30/06/2013	
		Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	840	(582)	259
Droits de diffusion d'événements sportifs	41	0	41
TOTAL	882	(582)	300
Dont :			
courant	305	(8)	297
non courant	577	(574)	3

Actifs et engagements contractuels de contenus**9.2 Variation des actifs de contenus**

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période	246	225
Acquisition de coproductions audiovisuelles	27	47
Consommation des coproductions audiovisuelles	(29)	(42)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	234	494
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(219)	(479)
Autres	0	0
COÛTS DES FILMS ET DES PROGRAMMES TELEVISUELS EN FIN DE PERIODE	259	246

Les acquisitions et les consommations de coproductions audiovisuelles correspondent essentiellement aux parts de coproductions audiovisuelles des émissions et des séries dépréciées lors de leur diffusion.

Les droits de diffusion de films et de programmes télévisuels correspondent aux droits afférents à des films cinématographiques, des fictions et des documentaires.

Les droits relatifs au cinéma sont enregistrés au bilan lors de la sortie du film en salle pour les préachats (ouverture de la fenêtre de diffusion de 10 à 12 mois plus tard) et lors de l'ouverture de la fenêtre des droits pour les achats.

Sur la période, la variation relative aux films prend en compte des entrées en stock pour 190 M€ (245 films) compensées

par des diffusions et sorties de stocks pour 183 M€ (263 films). La progression du stock de cinéma est essentiellement liée aux films français et européens en corrélation avec l'évolution des obligations contractuelles cinéma entre 2009 et 2012.

Le stock de films à fin juin (soit 184 films pour 216 M€) est composé à près de 79 % en valeur de films français et à 12 % en films européens, témoignant du poids des obligations d'investissements mentionnées ci-dessus à hauteur de 12,5 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la Chaîne poursuit la montée en puissance de la CREATION ORIGINALE avec des productions telles que BRAQUO 3, KABOUL KITCHEN 2, PLATANE 2 dont la diffusion interviendra au cours de la saison 2013-2014.

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période	274	241
Acquisition de droits	208	564
Activation de droits, nette	(144)	(27)
Consommation des droits à la diffusion	(297)	(504)
Autres	0	0
DROITS DE DIFFUSION D'EVENEMENTS SPORTIFS EN FIN DE PERIODE	41	274

Ces droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'événement sportif concerné ou dès le premier paiement significatif.

Les principaux mouvements concernant ces droits sont relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de LIGUE 1 acquis par le groupe en 2011 pour quatre saisons (2012-2013 à 2015-2016) pour un montant de 427 M€ par saison payé par SECP.

Ainsi au 1er août 2012, l'activation de la saison 2012-2013 représentait 427 M€.

Sur le premier semestre 2013, la diffusion des 19 journées de la deuxième partie du Championnat de France de LIGUE 1 explique l'essentiel de la consommation des droits pour 209 M€.

Les droits attribués par la Ligue de Football Professionnel pour la retransmission du Championnat de France de Football de LIGUE 1 pour les saisons suivantes (2013-2014 à 2015-2016) lors de l'appel d'offres de juin 2011 sont présentés en engagements donnés non enregistrés au bilan (se reporter à la note 15.1) soit un engagement de 1 281 M€ au total pour les trois saisons concernées (respectivement 427 M€ par saison).

Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement significatif.

9.3 Actifs de contenus non courants

Le tableau ci-dessous présente les variations relatives aux actifs de contenus non courants du premier semestre 2013 :

(en M€)	31/12/2012	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2013
Valeur brute	551	27	0	0	577
Coproductions	545	25	0	4	574
En cours	5	1	0	(4)	3
Amortissements et dépréciations	(545)	(29)	0	0	(574)
Coproductions	(545)	(29)	0	0	(574)
En cours	(0)	0	0	0	(0)
VALEUR NETTE	5	(2)	0	0	3
Coproductions	0	(4)	0	4	0
En cours	5	1	0	(4)	3

Note 10 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente les variations des autres immobilisations incorporelles au cours du premier semestre 2013 :

(en M€)	31/12/2012	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2013
Valeur brute	27	0	0	0	28
Logiciels	15	0	0	0	15
Autres immobilisations incorporelles	12	0	0	0	12
En cours	1	0	0	(0)	0
Amortissements et dépréciations	(22)	(1)	0	0	(23)
Logiciels	(12)	(1)	0	0	(12)
Autres immobilisations incorporelles	(10)	(1)	0	0	(11)
En cours	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	6	(1)	0	0	5
Logiciels	3	(1)	0	0	3
Autres immobilisations incorporelles	2	(1)	0	0	2
En cours	1	0	0	(0)	0

Note 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente les variations des immobilisations corporelles au cours du premier semestre 2013 :

(en M€)	31/12/2012	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2013
Valeur brute	172	1	(0)	0	173
Matériel technique	164	0	(0)	1	165
Autres immobilisations corporelles	7	0	0	0	7
En cours	1	0	0	(1)	1
Amortissements et dépréciations	(138)	(6)	0	0	(144)
Matériel technique	(133)	(6)	0	0	(138)
Autres immobilisations corporelles	(5)	(0)	0	0	(6)
En cours	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	34	(5)	(0)	0	29
Matériel technique	32	(5)	(0)	1	27
Autres immobilisations corporelles	2	(0)	0	0	1
En cours	1	0	0	(1)	1

Note 12 ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

12.1 Crédances d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Clients abonnés	85	77
Autres créances clients	94	92
Avances et acomptes	8	2
Crédances clients brutes	187	172
Dépréciation des créances douteuses	(65)	(60)
Crédances clients nettes	122	112
Crédances de TVA	39	77
Autres créances fiscales	1	1
Autres créances	8	8
Charges constatées d'avance	3	2
Autres créances courantes	52	88
CREANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES CREANCES COURANTES	174	200
Impôts courants	0	4

SECP estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement de créances échues non provisionnées.

Une dépréciation systématique est constatée pour les créances abonnés à partir de deux mensualités impayées.

Les autres créances sont dépréciées sur la base de leur antériorité et d'une revue individuelle pour les montants les plus significatifs.

Les créances de TVA diminuent du fait de la saisonnalité de l'activité.

12.2 Dettes d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Fournisseurs de biens et services	150	96
Fournisseurs de programmes	142	411
Dettes sur immobilisations	11	11
Dettes sociales et fiscales	56	57
Dettes abonnés	11	14
Produits constatés d'avance	0	1
Autres dettes	10	13
DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES COURANTES	381	603
Impôts courants	1	0

L'augmentation des dettes de fournisseurs de biens et services correspond à la facturation par CANAL+ DISTRIBUTION de la régularisation de la commission de distribution constatée fin juin 2013 pour 60 M€.

Note 13 NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est essentiellement constituée par le compte courant avec la société CANAL+ FRANCE, géré quotidiennement de manière centralisée par VIVENDI.

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Trésorerie	1	1
Équivalents de trésorerie	177	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178	156
Comptes bancaires créditeurs	(12)	(5)
TRESORERIE NETTE	165	151

13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement de SECP est constituée des mouvements sur les stocks de droits (sports et cinéma), des créances et dépôts de garantie sur abonnés, ainsi que des autres créances et dettes d'exploitation et hors exploitation.

L'amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement de 46 M€ sur le premier semestre 2013 par rapport à la même période 2012 est essentiellement liée à :

- des règlements moins importants sur les acquisitions de programmes liés au calendrier des sorties en salles et de production ;
- des régularisations des taxes audiovisuelles part Editeur et Distributeur constatées en 2012 suite au changement de taux survenu en 2011.

Partiellement compensés par :

- des décalages temporaires sur le décaissement de la commission de distribution vis-à-vis de CANAL+ DISTRIBUTION (cf. note 12).

13.2 Impôts nets payés

Les décaissements au titre des impôts ont progressé de 12 M€ entre les premiers semestres 2012 et 2013 en raison de la liquidation de l'IS remboursée par le Trésor public sur le premier semestre 2012.

13.3 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se composent essentiellement de projets informatiques développés en interne ainsi que du matériel lié aux techniques de diffusion.

13.4 Acquisition d'actifs non courants de contenus

Les acquisitions d'actifs de contenus immobilisés concernent exclusivement la chaîne premium CANAL+ ; elles se composent pour la majeure partie de coproductions sur des émissions dites de "flux" (LE GRAND JOURNAL, LE PETIT JOURNAL, LE SUPPLEMENT, L'EFFET PAPILLON).

13.5 Dividendes versés

SECP distribue régulièrement des dividendes à ses actionnaires.

Les montants versés aux actionnaires se sont élevés à 34 M€ en 2013, comme en 2012.

Provisions

Note 14 PROVISIONS

Les provisions comprennent notamment :

■ **des risques sur programmes**

Les provisions pour risques sur programmes correspondent essentiellement aux droits de diffusion de programmes non encore échus mais jugés non diffusables ;

■ **des contrats onéreux**

Il s'agit des engagements pris en 2010 par SECP auprès des professionnels du cinéma de verser des aides aux distributeurs

indépendants et aux exploitants de petites et moyennes salles, qui constituent un contrat onéreux selon les critères de la norme IAS 37 ;

■ **des litiges et contentieux**

Les principaux litiges et contentieux en cours sont relatifs à des droits d'auteur, droits de la presse, à des litiges personnels ou à des risques fiscaux.

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions pour risques et charges au premier semestre 2013 :

(en M€)	Provisions au 31/12/2012 ^[a]	Augmentations de la période		Diminutions de la période			Autres	Provisions au 30/06/2013
		Dotations	Reprises	Montants non utilisés	Montants utilisés			
Risques sur programmes	2	0	(1)	0	(1)	0		1
Contrats onéreux	19	0	(5)	0	(5)	0		14
Litiges et contentieux ^[b]	6	0	(1)	(1)	(1)	0		4
Litiges personnels	2	1	0	0	0	0		3
Avantages au personnel	5	0	0	0	0	0		6
Autres provisions	0	0	0	0	0	0		0
TOTAL	34	2	(8)	(1)	(7)	0		28

Dont :

provisions courantes	10	8
provisions non courantes	25	20

(a) SECP a adopté à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, la norme IAS 19 amendée – Avantages du personnel – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés du 1er semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

(b) Les dotations et les reprises de la période correspondent principalement à des litiges en cours relatifs à des droits d'auteurs, droits de la presse, et assimilés.

Note 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2012, tels que décrits dans la note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le rapport annuel 2012.

Les principaux engagements contractés/amendés sur le premier semestre 2013 sont décrits ci-après :

Les engagements hors bilan sont présentés nets des provisions comptabilisées au bilan consolidé.

15.1 Engagements donnés

Les engagements donnés se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Droits sportifs	1 872	1 588
Droits de diffusions de films et de programmes TV	876	920
Satellites/transmissions	63	97
Autres	85	144
TOTAL	2 896	2 750

15.1.1 Ventilation par échéances

(en M€)	Total	Juin 2014	Juin 2014 - Juin 2017	Après juin 2017
Droits sportifs	1 872	626	1 245	1
Droits de diffusions de films et de programmes TV	876	253	548	76
Satellites/transmissions	63	25	27	11
Autres	85	66	18	-
TOTAL	2 896	969	1 838	88

Le montant total des engagements hors bilan donnés est passé de 2 750 M€ au 31 décembre 2012 à 2 896 M€ au 30 juin 2013.

Les engagements relatifs aux droits sportifs ont augmenté de 284 M€ principalement en raison de l'acquisition des droits de diffusion du championnat du monde de FORMULE 1® à compter de 2013 et de la PREMIER LEAGUE pour trois saisons à compter d'août 2013.

15.2 Engagements reçus

Les engagements reçus se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2013	31/12/2012
Droits sportifs	6	1
Droits de diffusions de films et de programmes TV	0	0
Satellites/transmissions	4	4
Redevances chaînes	61	66
Autres	5	10
TOTAL	75	81

15.2.1 Ventilation par échéances

(en M€)	Total	Juin 2014	Juin 2014 - Juin 2017	Après juin 2017
Droits sportifs	6	3	3	-
Droits de diffusions de films et de programmes TV	0	-	-	-
Satellites/transmissions	4	1	3	0
Redevances chaînes	61	31	30	-
Autres	5	5	0	0
TOTAL	75	40	35	0

Litiges**Note 16 LITIGES**

Tous les litiges en cours susceptibles d'affecter de manière significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société et du groupe sont provisionnés à hauteur de l'estimation du risque encouru.

La description des principaux litiges auxquels SECP ou des sociétés du groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Note 17 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les comptes consolidés de SECP n'est intervenu depuis la clôture du premier semestre 2013.

Note 18 APPLICATION DE LA NORME IAS 19 AMENDEE

SECP a appliqué à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, la norme IAS 19 amendée – Avantages du personnel – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date. Les principes comptables modifiés et appliqués par SECP sont décrits dans la note 1. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme. Il est précisé que les impacts sur le compte de résultat ne sont pas matériels.

18.1 Retraitements des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres

(en M €)	Semestre clos le 30/06/2012		
	Publié	Application d'IAS 19 amendée	Retraité
Résultat net	21		21
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	0	(1)	(1)
Eléments non recyclables en compte de résultat	0	(1)	(1)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0		0
Effets d'impôts	0		0
Gains/(pertes) latents, nets	0		0
Autres	0		0
Autres impacts sur les réserves	0		0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	0	(1)	(1)
RESULTAT GLOBAL	21	(1)	20
RESULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE	21	(1)	20
Résultat global, intérêts minoritaires	0	0	0

(en M €)	Exercice clos le 31/12/2012		
	Publié	Application d'IAS 19 amendée	Retraité
Résultat net	42		42
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	0	(2)	(2)
Eléments non recyclables en compte de résultat	0	(2)	(2)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(1)		(1)
Effets d'impôts	0		0
Gains/(pertes) latents, nets	0		0
Autres	0		0
Autres impacts sur les réserves	0		0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	0	(2)	(2)
RESULTAT GLOBAL	41	(2)	40
RESULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE	41	(2)	40
Résultat global, intérêts minoritaires	0	0	0

18.2 Retraitements des Etats de situations financières consolidées

(en M€)	31/12/2011 publié	Application d'IAS 19 amendée	01/01/2012 retraité
ACTIF			
Ecart d'acquisition	0		0
Actifs de contenus non courants	0		0
Autres immobilisations incorporelles	8		8
Immobilisations corporelles	39		39
Actifs financiers non courants	3		3
Impôts différés	19	(1)	19
Actifs non courants	70	(1)	69
Impôts courants	15		15
Actifs de contenus courants	466		466
Créances d'exploitation et autres	239		239
Actifs financiers courants	1		1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174		174
Actifs courants	895		895
TOTAL ACTIF	965	(1)	965
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	95		95
Primes d'émission	1		1
Réserves et autres	193	1	194
Capitaux propres, part du groupe	289	1	290
Intérêts minoritaires	0		0
Capitaux propres	289	1	290
Provisions non courantes	27	(1)	26
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	0		0
Impôts différés	0		0
Autres passifs non courants	1		1
Passifs non courants	29	(1)	27
Provisions courantes	19		19
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	4		4
Dettes d'exploitation et autres	625		625
Impôts courants	0		0
Passifs courants	648		648
TOTAL PASSIF	676	(1)	675
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	965	(1)	965

(en M €)	30/06/2012 publié	Application d'IAS 19 amendée	30/06/2012 retraité
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	0		0,0
Actifs de contenus non courants	3		3,1
Autres immobilisations incorporelles	6		6,5
Immobilisations corporelles	37		36,7
Actifs financiers non courants	5		5,2
Impôts différés	19	(0)	19,4
Actifs non courants	71	(0)	70,9
Impôts courants	0		0
Actifs de contenus courants	326		326
Créances d'exploitation et autres	169		169
Actifs financiers courants	3		3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140		140
Actifs courants	638		638
TOTAL ACTIF	708	(0)	708
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	95		95
Primes d'émission	1		1
Réserves et autres	180	0	180
Capitaux propres, part du groupe	276	0	276
Intérêts minoritaires	(0)		(0)
Capitaux propres	276	0	276
Provisions non courantes	24	(0)	24
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	0		0
Impôts différés	0		0
Autres passifs non courants	4		4
Passifs non courants	28	(0)	28
Provisions courantes	12		12
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	4		4
Dettes d'exploitation et autres	388		388
Impôts courants	1		1
Passifs courants	404		404
TOTAL PASSIF	433	(0)	433
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	708	(26)	708

(en M€)	31/12/2012 publié	Application d'IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	0		0
Actifs de contenus non courants	5		5
Autres immobilisations incorporelles	6		6
Immobilisations corporelles	34		34
Actifs financiers non courants	1		1
Impôts différés	16	0	17
Actifs non courants	62	0	63
Impôts courants	4		4
Actifs de contenus courants	514		514
Créances d'exploitation et autres	200		200
Actifs financiers courants	0		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156		156
Actifs courants	874	0	874
TOTAL ACTIF	937	0	937
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	95		95
Primes d'émission	1		1
Réserves et autres	200	(1)	199
Capitaux propres, part du groupe	296	(1)	295
Intérêts minoritaires	0		0
Capitaux propres	296	(1)	295
Provisions non courantes	23	1	25
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	0		0
Impôts différés	0		0
Autres passifs non courants	0		0
Passifs non courants	23	1	25
Provisions courantes	10		10
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5		5
Dettes d'exploitation et autres	603		603
Impôts courants	0		0
Passifs courants	617	0	617
TOTAL PASSIF	641	1	642
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	937	0	937

ATTESTATION DU RESPONSABLE DES COMPTES SEMESTRIELS DE SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

arrêtés au 30 juin 2013

(Article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier)

J'atteste, qu'à ma connaissance :

- les comptes consolidés condensés du premier semestre de l'exercice 2013 de la Société d'Edition de Canal Plus, tels qu'arrêtés par son Conseil d'Administration ce jour, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et,
- que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées⁽¹⁾ ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice⁽²⁾.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 30 août 2013

Rodolphe BELMER

Directeur Général

(1) Au cours du premier semestre 2013, la Société d'Edition de Canal Plus n'a conclu aucune opération significative avec des parties liées autres que celles conclues et/ou réalisées dans la continuité des opérations décrites en note 16 "Opérations avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (page 76 du rapport annuel 2012).

(2) A cet égard, nous confirmons, dans le prolongement de nos précédentes estimations, que :

- le résultat d'exploitation consolidé de la Société d'Edition de Canal Plus se situera en 2013 entre 63,2 M€ et 71,3 M€ par l'effet de la convention de distribution conclue avec CANAL+ DISTRIBUTION ;
- le périmètre de consolidation ne devrait pas évoluer sur le deuxième semestre 2013.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1er janvier au 30 juin 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Société d'Édition de Canal Plus, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 30 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Yves Jégourel

Alexis Hurtrel

